

# Politique éthique du groupe keyrus



# 1. Préambule

---

Implantées dans 27 pays, le groupe Keyrus est en contact direct avec de nombreux partenaires et a une responsabilité envers ses parties prenantes directes et indirectes.

En matière de gouvernance éthique, le groupe ambitionne d'être exemplaire dans ses relations avec ses partenaires à tous niveaux et notamment dans le cadre de ses relations d'affaires, dans le respect des réglementations applicables telles que la loi Sapin II en France, le UK Bribery Act au Royaume-Uni, le Foreign Corrupt Practices Act aux Etats-Unis ou le RGPD tel que dicté par la réglementation Européenne.

Ce document reprend les principes d'une gouvernance éthique pour l'ensemble du Groupe Keyrus et met en avant la démarche sur 8 thématiques centrales au regard de son activité, à savoir celles traitant des actions de :

- Lutte anticorruption,
- Cadeaux et invitations,
- Lutte contre les conflits d'intérêts,
- Délits d'initiés,
- Blanchiment d'argent et fraudes,
- Pratiques anticoncurrentielles,
- Protection des lanceurs d'alerte,
- Protection des données.

Le Groupe Keyrus présente les mécanismes dans lesquels s'inscrivent ces thématiques, l'engagement et les objectifs en découlant ainsi que les principaux indicateurs permettant d'apprécier la performance du Groupe au cours du temps.

**Un engagement fixe les principes partagés par tous et toutes dans l'ensemble des entités du groupe sur les enjeux liés à la mise en œuvre d'une gouvernance éthique :**

**Engagement : Se conformer strictement à la réglementation en France et dans les pays où le Groupe exerce ses activités sur les enjeux associés à cette politique**

A travers cette politique éthique, le groupe vient renforcer son engagement à œuvrer en faveur du seizième ODD, Objectifs de Développement Durable définis par l'ONU :



**Ethique et conformité**

## 2. Périmètre

**La politique présentée ici s'applique à toutes les entités opérationnelles et filiales du Groupe Keyrus. Elle donne les ambitions des politiques ou plans d'actions locaux.**

Nous nous fixons un objectif d'amélioration continue sur le reporting pour viser 100% des entités avec un minimum de 80% des ETP couverts par les KPI suivis.



### Nos implantations Internationales



## 3. Nos Engagements

---

### Engagement : Se conformer strictement à la réglementation en France et dans les pays où le Groupe exerce ses activités sur les enjeux associés à cette politique

*En tant que groupe dont le siège social est en France et exerçant ses activités dans 27 pays, Keyrus est conscient de ses responsabilités et s'engage à faire respecter les règles de conduite définies ici auprès de l'ensemble de ses parties prenantes : les collaborateurs et les collaboratrices, les clients, les fournisseurs et plus globalement l'ensemble de ses partenaires d'affaires.*

#### Corruption, Cadeaux et invitation et Lutte contre les conflits d'intérêts

La prévention et la détection des faits de corruption sont l'affaire de toutes et tous au sein du groupe Keyrus, qui a déployé un programme dédié via :

- La formation des collaborateurs exposés : Direction générale, Commerciaux, Fonctions supports, ...
- La sensibilisation de l'ensemble de collaborateurs du groupe Keyrus
- La formalisation et la traduction dans 6 langues du groupe d'un code de conduite anti-corruption
- Le déploiement d'un dispositif d'alerte : Keyrus SpeakUp Line

#### Objectif qualitatif

Pour tenir notre engagement en matière de lutte contre la corruption, nous ambitionnons de :

- **Déployer une démarche d'amélioration continue de détection et de prévention des risques de corruption**

#### Objectifs quantitatifs

Pour mesurer notre performance en matière de lutte contre la corruption, nous suivons :

- **Nombre d'alertes corruption reçues**
- **Nombre d'alertes corruption traitées dans les 3 mois**
- **Nombre d'alertes corruption avérées**
- **Part de collaborateurs exposés formés aux risques de corruption**
- **Part de collaborateurs sensibilisés aux risques de corruption**

## Blanchement d'argent et fraudes, Délits d'initiés, et Pratiques anticoncurrentielles

- **Blanchiment d'argent et fraudes** : une procédure de gouvernance des paiements est mise en place au sein du groupe Keyrus. Elle inclut un outil de gestion des relations fournisseurs avec des mécanismes de contrôle : une double signature pour les montants dépassant un certain seuil et un contrôle du DAF Groupe au-delà de seuils significatifs, fixés par le groupe. Il existe un contrôle strict sur la fiabilité des tiers. Le contrôle des mécanismes internes et du respect de la réglementation fait partie des diligences annuelles effectuées par les deux CAC du groupe.
- **Délits d'initiés** : Keyrus SA est cotée sur le marché Euronext Growth Paris. Les plateformes de cotation et les autorités de contrôle veillent au respect des réglementations tandis que des procédures internes définissent des mécanismes visant à prévenir les délits d'initiés. D'autre part, un rapport quotidien est transmis à la Direction Générale et synthétise l'ensemble des informations relatives au cours de l'action et des volumes échangés.
- **Pratiques anticoncurrentielles** : le groupe Keyrus s'engage à respecter les pratiques et les règles en vigueur dans les pays d'implantation. Un support juridique interne ou externe est régulièrement sollicité pour s'assurer de la conformité des pratiques.

### Objectifs qualitatifs

Pour tenir notre engagement en matière de lutte concernant le blanchement d'argent et fraudes, les délits d'initiés, et les pratiques anticoncurrentielles, nous ambitionnons de :

- **Veiller à la mise en œuvre des procédures et à la sensibilisation des départements concernés**

### Objectifs quantitatifs

Pour mesurer notre performance en matière de lutte concernant le blanchement d'argent et fraudes, les délits d'initiés, et les pratiques anticoncurrentielles, nous suivons :

- **Nombre de cas avérés sur le blanchement d'argent et fraudes, les délits d'initiés, et les pratiques anticoncurrentielles**

## Protection des lanceurs d'alerte

Conformément à la réglementation applicable, la plateforme Keyrus SpeakUp Line permet la pseudonymisation des lanceurs d'alerte afin de garantir leur anonymat et les informations communiquées sont à destination du Comité Ethique du groupe. Celui-ci a été nommé par le Conseil d'Administration de Keyrus SA et il inclut le Directeur Exécutif groupe, la Directrice des Ressources Humaines France et le Directeur des achats (CPO) Groupe.

La procédure liée à la protection des lanceurs d'alerte a été actualisée en 2023.

### Objectifs qualitatifs

Pour tenir notre engagement en matière de protection des lanceurs d'alerte, nous ambitionnons de :

- **Respecter les règles définies relatives à la protection des lanceurs d'alerte**
- **Communiquer auprès de l'ensemble des parties prenantes sur le processus d'alerte interne (sensibilisation, communication sur les réseaux sociaux internes, ...)**

### Objectifs quantitatifs

Pour mesurer notre performance en matière de protection des lanceurs d'alerte, nous suivons :

- **Traitement des alertes dans les 3 mois**
- **Protection des lanceurs d'alertes**

## Protection des données personnelles

### La protection des données personnelles

La protection des données personnelles, soumise en Europe au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) fait l'objet d'une mise en œuvre exigeante pour l'ensemble des entités du Groupe Keyrus. Animée par la DPO groupe, le réseau des DPO veille à la mise en œuvre des process identifiés dans la gestion opérationnelle des données personnelles.

La Charte de protection des données Groupe fixe le cadre général en définissant les politiques et les procédures spécifiques mises en place par Keyrus pour rendre compte du traitement des données personnelles.

Les transferts des données personnelles au sein du groupe Keyrus sont encadrés par la signature de clauses contractuelles types avec les entités du groupe situées dans un pays non adéquat selon la Commission européenne.

Pour les entités de KEYRUS qui en ont l'obligation, elles s'engagent à mettre en place et maintenir à jour un registre des activités de Traitement. Lorsqu'il n'est pas obligatoire, KEYRUS SA invite ses Sociétés affiliées à en tenir un, afin d'avoir une cartographie des Traitements et ainsi mieux les suivre. Les entités de KEYRUS coopèrent entre elles pour la tenue de leur registre des activités de Traitement.

### Objectifs qualitatifs

Pour tenir notre engagement en matière de protection des données et des systèmes d'information, nous ambitionnons de :

- **Animer le réseau des DPO**
- **Veiller et mettre à jour des procédures internes**

### Objectifs quantitatifs

Pour mesurer notre performance en matière de protection des données et des systèmes d'information, nous suivons :

- **Part des collaborateurs sensibilisés à la RGPD**
- **Nombre de DPO Meeting (DPO Groupe + DPO relais)**

## 4. Gouvernance

---

Les engagements de la politique éthique sont pilotés à travers des indicateurs qualitatifs et des indicateurs clés de performance avec un calendrier associé.

La gouvernance mise en place est la suivante :

	<b>Rôles</b>
<b>Comité RSE</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>✓ Valider les engagements et les objectifs définis sur proposition du Comité de pilotage groupe</li><li>✓ Evaluer la mise en œuvre</li></ul>
<b>Comité de pilotage Groupe</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>✓ Mettre à jour la politique éthique</li><li>✓ Consolider le suivi opérationnel</li></ul>
<b>Comités opérationnels Thématiques</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>✓ Déployer les procédures groupe et suivre les déclinaisons opérationnelles de la politique éthique par thématique</li><li>✓ Equipe dédiée sur :<ul style="list-style-type: none"><li>- Protection des données personnelles</li><li>- Protection des systèmes d'information</li></ul></li></ul>
<b>Comités opérationnels locaux</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>✓ Décliner cette politique en plans d'action</li><li>✓ Contribuer au reporting</li></ul>